



## Le département d'Action sanitaire et sociale

Il est composé d'une équipe de professionnels aux parcours et formations variés. Leurs missions sont définies en fonction des orientations du Plan d'Action Sanitaire et Sociale élaboré pour une durée de 5 ans par le Conseil d'Administration. Les interventions de ce service peuvent prendre la forme d'actions individuelles, collectives, de développement social local ou de prestations.

Deux chargés d'études et deux secrétaires font également partie de ce département sur des missions transverses en lien avec des dispositifs, programmes institutionnels...

Un responsable de Département, deux responsables de pôles, un chargé de mission ASS et un cadre gestionnaire encadrent cette équipe.

## Accès aux droits

- ✚ Information, conseil, et soutien des assurés dans leurs démarches d'accès aux droits
- ✚ Information, conseil et intervention collective sur la thématique d'accès aux droits auprès de partenaires
- ✚ Démarche vers des publics cibles en lien avec les parcours de vie : visite nouvel installé, visite future mère, information nouvel embauché...
- ✚ Mise en œuvre d'actions collectives contribuant à faciliter l'accès aux droits des assurés : accès aux vacances, numérique...
- ✚ Concours à la prévention du suicide et du mal être en contribuant au repérage des personnes fragiles.

## Accompagnement social

- ✚ Accompagnement social des salariés et non-salariés agricoles fragilisés dans leur parcours de vie par des ruptures socio-professionnelles et/ou des problèmes de santé
- ✚ Démarche vers des publics cibles : information des salariés en arrêt de plus de 3 mois, décès d'actif...
- ✚ Mise en œuvre d'actions collectives d'accompagnement social
- ✚ Concours à la prévention du suicide et du mal être
- ✚ Autre intervention : lutte contre l'habitat non décent.



# Animation et développement des territoires

- ❖ Animation du réseau d'élus MSA dans les territoires
- ❖ Contribution et mise en œuvre d'actions collectives et programmes institutionnels dans les territoires ruraux
- ❖ Accompagnement et soutien sur les territoires en direction de différents publics (enfance, jeunesse, famille, actifs fragilisés, personnes âgées) et sur différentes thématiques : soutien à la parentalité, rupture de l'isolement des personnes âgées, soutien à la création de structures enfance-jeunesse, développement de l'animation de la vie sociale
- ❖ Concours à la prévention du suicide et du mal être en animant le réseau de veilleurs.

# Prestations extra-légales

- ❖ Étude et gestion des demandes de subventions (collectivités territoriales, associations...)
- ❖ Étude et gestion des prestations individuelles (prestation naissance, aides aux études, aide au remplacement, prêt à l'habitat...)
- ❖ Étude et gestion des prestations collectives  
Enfance : prestation de service versée aux structures d'accueil
- ❖ Étude et gestion des prestations de maintien à domicile des personnes âgées.

**Pour tout renseignement,  
vous pouvez contacter le :**

**SECRETARIAT ACTION SANITAIRE & SOCIALE**

 [msa536172.blf@mayenne-orne-sarthe.msa.fr](mailto:msa536172.blf@mayenne-orne-sarthe.msa.fr)

 02 43 39 43 72

**ou le service Prestations  
extra-légales :**

► au 02 33 31 42 30

**N'hésitez pas à contacter votre MSA**

 **vous accompagner**

Le département  
Action sanitaire  
et sociale

■ MSA Mayenne-Orne-Sarthe

